

Le 2 octobre 2018.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 2 octobre 2018, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères  
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Monsieur Jean-Luc Lavigne est absent.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour, complété de quelques sujets supplémentaires.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 4 septembre 2018 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	final quote-part	1 627,00 \$
Hydro Québec	terrain de jeux	71,27
“	caserne	47,59
“	c.c.	363,63

Hydro Québec	usine	701,65
“	garage	178,65
Marius Marcoux et Fils	réparation lumières de rue	212,93
Groupe Environex		156,37
Signalisation Lévis	panneaux	177,18
Sel Warwick	38,22 tm sel à glace	3 952,71
Urgence Bois-Francs	défibrillateur	2 041,95
Monty Sylvestre		220,57
Brico Béton Vibré	rép. 2° rang sud	334,00
ASC Sécurité	liaison centrale d'alarme	206,27
Bionest	terrain de jeux et garage	243,34
Buropro Citation	chemises classement	74,13
Percotec	étude particulier ajouter règ. d'emprunt	546,13
Gesterra	vidange fosse (repayé part.)	727,73
Postes Canada	circulaire	59,88
Christiane Leblanc	inc. 1 sem. vacances	1 852,22
Mario St-Cyr	all. dép. oct.-18	300,00
Gilles Leblanc	c.c. sept. 18	100,00
Médias Transcontinental	annonce soumission rép. AIRRL	641,56
Fabrique André Bessette	sub.	300,00
Fermières N.D. Ham	sub.	300,00
Coop. N.D. Ham	essence pelouse	50,81
Auger BC Sécurité	batterie système d'alarme c.c.	37,94
Patrick Pépin	rép. modules de jeux	136,00
Bionest	particulier (repayé)	277,98
Exc. Marquis Tardif	sable + mélange sel hiver	11 152,58
“	réparation chemin	3 145,03
Excavation Lafrance	installations septiques (2)	14 601,83
Hydraulique Vigneault	tracteur	129,63
Rogers		55,24
Télébec	usine	99,72
Deluxe	feuille grand livre	476,58
Normand Paquette	loc. tracteur	35,00
Brico Béton Vibré	installations septiques (2)	13 227,87
Sani-Sécur GD	caisse papier hygiénique	41,34
Alain René	surveillance + facturation internet	560,51
Jasmino Sirop	remb. taxes (annexion Ham-Nord)	87,00
Edition Juridiques FD	mise à jour code	65,54
Gesterra	transport octobre	3 488,28
“	traitement matières sept.	1 339,25
Exc. Marquis Tardif	voirie route 10° rang SUB.	12 042,49
Vivaco		15,64
Hydro Québec	éclairage public	220,05
Sogetel	garage	33,30
“	c.c.	69,89
“	bureau	70,74
“	internet	413,91
Ecole Ham-Nord	commandite balade	50,00
École Ham-Nord	don sorties étudiants	250,00
Groupe Environex		95,43
Ministère du Revenu	juillet, août, sept.	6 688,96
Receveur Général Canada		938,60
Petite caisse	sac poubelle	9,20
Excavation C Lafrance	inst. septique (1)	6 438,60
Brico Béton Vibré	“ (1)	7 473,37
Excavation C. Lafrance	inst. septique (2)	12 187,36
Postes Canada	100 timbres	97,73

---

Total 111 540,16 \$

Salaires des employés : 4 572,97 \$

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

On questionne les élus sur la possibilité d'élevages de chevaux en zone blanche. A suivre.

**Règlement numéro 396, remplaçant le règlement numéro 389, relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ;

ATTENDU que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entrée en vigueur le 10 juin 2016 ;

ATTENDU que suite à l'élection générale qui a eu lieu le 5 novembre 2017, toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars 2018, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Jean-Luc Lavigne de même que la présentation du projet de règlement lors de la séance du 4 septembre 2018 ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 19 septembre 2018 résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté ;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Roseline Boucher  
Secondé par M. Michel Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement numéro 396 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé est adopté, et celui-ci remplace le règlement numéro 389.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et secrétaire trésorière

## **Règlement numéro 397, remplaçant le règlement numéro 382 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

**ATTENDU** que la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1)*;

**ATTENDU** la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment l'article 16.1 de la Loi concernant les règles d'après-mandat;

**ATTENDU** que cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 19 octobre 2018;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Mme Nancy Delisle de même que la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance du 4 septembre 2018;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié le 19 septembre 2018 résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**ATTENDU** que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mme Nancy Delisle  
Secondé par Mme Roseline Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

### **Article 1**

Le règlement numéro 382 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est modifié en ajoutant l'article suivant :

#### **4.6 Obligation de loyauté après-mandat**

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité ;

1. Le directeur général et son adjoint
2. Le secrétaire trésorier et son adjoint
3. Le trésorier et son adjoint
4. Le greffier et son adjoint

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité, et ce pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité

### **Article 2**

Le règlement numéro 397 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux révisé est adopté, et celui-ci remplace le règlement numéro 382.

### Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, dir. Gén. Sec. Très.

#### **01-10-18 ANNULATION DE SOUMISSIONS ENTRETIEN CHEMINS PRIVÉS**

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les 2 soumissions reçues pour l'entretien d'hiver des chemins privés que nous avons demandé pour 1 an en septembre.

---

#### **02-10-18 Octroi de contrat pour la réfection de trois chemins et le remplacement de ponceaux**

---

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres P17-1101-00 pour la réfection de trois chemins et le remplacement de ponceaux ;

**ATTENDU QUE** les quatre (4) soumissions reçues incluant les taxes, soit :

- Les Excavations Marchand & Fils inc. 989 245,47 \$
- Excavation Tourigny inc. 1 029 888,52 \$
- La Sablière Warwick Ltée 1 031 325,89 \$
- Sintra inc. 1 127 433,35 \$

**ATTENDU QUE** la compagnie Excavation Marchand et Fils inc. a soumis le plus bas prix conforme ;

**ATTENDU LA** recommandation de Monsieur François Thibodeau de la firme GéniCité inc.;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** le mandat soit octroyé à la compagnie Excavation Marchand et Fils inc. au montant de 989 245,47 \$ taxes incluses ;

**QUE** l'octroi soit conditionnel à l'obtention d'une aide financière du volet AIRRL du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* ainsi que de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*.

**QUE** soit mandatée la directrice générale, madame Christiane Leblanc à signer le contrat ainsi que tout document en lien avec ce projet, pour et au nom de la municipalité.

**03-10-18**

---

**Dépôt d'une demande d'aide financière dans le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

**ATTENDU QUE** cette résolution annule les résolutions numéros 18-07-17 et 04-09-17.

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Assurances pour 2019 : faire réviser les valeurs des bâtiments de la municipalité, afin d'avoir un montant corrigé s'il y a lieu.

**04-10-18 REPRÉSENTATION AU CONSEIL JEUNESSE DE LA MRC**

Considérant que la MRC d'Arthabaska a convenu de mettre en place un conseil jeunesse sur son territoire :

Considérant que chacune des municipalités de la MRC est invitée à élire un jeune représentant ou une jeune représentante pour la représenter pour la période d'octobre 2018 à juin 2019 ;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a reçu 1 candidature ;

Considérant que les élus municipaux ont eu une présentation pour chacune des candidatures reçues ;

Considérant que le représentant ou la représentante jeunesse de la municipalité deviendra ainsi porte-parole des jeunes sur son territoire et qu'occasionnellement, le conseil municipal l'invitera à venir présenter l'avancement des travaux du Conseil jeunesse de la MRC ;

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham nomme Taomie Pépin à titre de déléguée jeunesse avec le mandat de siéger sur le Conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska et de contribuer aux travaux de ce comité dans l'intérêt de l'ensemble de nos jeunes citoyens et citoyennes et ce pour la période allant d'octobre 2018 à juin 2019.

#### **05-10-18 NOUVEAUX PANNEAUX CIRCULATION**

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'installation de panneaux sur le rang 1 sud, pour une meilleure visibilité des lieux.

Remerciement des organisateurs de la Classique des Appalaches 2018.

Fibre optique : la MRC peut aller de l'avant, on est rendu au règlement d'emprunt.

Sogetel, augmentation de la bande passante à 100@100, sans frais supplémentaires.

PDZA, relève agricole, l'Arterre (voir petit journal)

#### **06-10-18 COMMANDITE BALADE GOURMANDE**

Attendu une demande de Madame Sabrina Hudon, enseignante à l'école primaire de Ham-Nord ;

Attendu la participation de jeunes à la balade gourmande ;

Attende la confection de recettes en pots qui seront mis en vente durant la balade ;

Attendu les coûts reliés aux sorties des étudiants durant l'année scolaire ;

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 50 \$ pour cette activité.

#### **07-10-18 AIDE FINANCIÈRE SORTIES ÉCOLE PRIMAIRE**

Attendu une demande du directeur général du Canton de Ham-Nord ;

Attendu la problématique de l'école primaire pour couvrir les coûts liés aux sorties ;

Attendu que la participation de nos 2 municipalités serait appréciée ;

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 250 \$ pour 2018.

Il y aura une rencontre pour la sécurité civile le 9 octobre à Victoriaville, Mme Périard devrait s'y rendre.

Les travaux sur le pont du rang 1 sud-ouest sont terminés, le pont a retrouvé sa largeur maximale de 6,2 mètres.

Remorque radar MRC : non disponible pour l'instant.

#### **08-10-18 REPRÉSENTANTS BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire les représentants pour la bibliothèque municipale soit : Mme Nancy Delisle à titre d'élue municipale, et Mme France Mc Sween à titre de coordonnatrice.

#### **09-10-18 DROIT D'AUTEUR**

Attendu une demande de M. Florent Charest ;

Attendu que cette demande porte sur un volume portant sur l'historique du village de Notre-Dame-de-Ham fait en 1983 ;

Attendu qu'il y a lieu de statuer sur la demande de M. Charest ;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham se reconnaisse comme étant le détenteur du droit d'auteur sur le livre produit par Francine Hudon et

France Mc Sween intitulé *Historique du village de Notre-Dame-de-Ham. Recueil de fiches thématiques et Annexe. Notre-Dame-de-Lourdes de Ham. Octobre 1983, 191 pages.*

Cet ouvrage a été produit dans le cadre d'un volet du projet gouvernemental provincial appelé "Chantier Québec", et qui s'intitulait "S'intéresser à son Village". Monsieur Guy Hudon a été le chargé de projet sur ce dossier.

#### **10-10-18            LANCEMENT TROUSSE DE SENSIBILISATION SUR LA PAUVREté**

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Geneviève Boutin et Nancy Delisle pourront se rendre à Lévis le 24 octobre 2018, pour le lancement de cette trousse à laquelle notre municipalité a participé durant la recherche.

**Avis de motion** est donné par Mme Roseline Boucher, de même que la présentation du règlement numéro 398, modifiant le règlement numéro 326 édictant le plan d'urbanisme et concernant la modification d'une partie des limites de la zone inondable de la rivière Nicolet.

**Avis de motion** est donné par M. Jean-Marie Poulin, de même que la présentation du règlement numéro 399, modifiant le règlement numéro 327 concernant la modification des limites d'une partie de la zone inondable de la rivière Nicolet ainsi que diverses dispositions.

**Avis de motion** est donné par M. Michel Roy, de même que la présentation du règlement numéro 400, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 330, concernant les dispositions relatives aux zones de mouvement de terrain.

#### **PRÉSENTATION DES 3 PROJETS DE RÈGLEMENTS**

##### **11-10-18**

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la résolution numéro 11-10-18 adoptant le projet de règlement numéro 398, modifiant le règlement numéro 326 édictant le plan d'urbanisme et concernant la modification d'une partie des limites de la zone inondable de la rivière Nicolet.

##### **12-10-18**

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la résolution numéro 12-10-18 adoptant le premier projet de règlement numéro 399, modifiant le règlement numéro 327 concernant la modification des limites d'une partie de la zone inondable de la rivière Nicolet ainsi que diverses dispositions.

##### **13-10-18**

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la résolution numéro 13-10-18 adoptant le projet de règlement numéro 400, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 330, concernant les dispositions relatives aux zones de mouvement de terrain.



## **ADOPTION DES 3 PROJETS DE RÈGLEMENT**

### **14-10-18**

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin qu'il soit adopté le projet de règlement numéro 398, modifiant le règlement numéro 326 édictant le plan d'urbanisme.

### **15-10-18**

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Marie Poulin qu'il soit adopté le premier projet de règlement numéro 399, modifiant le règlement de zonage numéro 327.

### **16-10-18**

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin qu'il soit adopté le projet de règlement numéro 400, modifiant le règlement numéro 330 sur les permis et certificat.

Une assemblée publique de consultation est fixée au lundi 5 novembre, 19 heures. Affichage municipal et journal La Nouvelle.

Le bureau municipal sera fermé du 15 au 19 octobre, vacances de la directrice générale.

Rencontre 25 octobre à la MRC pour les inspecteurs municipaux, avec l'ordre des ingénieurs.

### **17-10-18 MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS**

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer la coordination du programme Municipalité amie des enfants au Comité Famille. Geneviève Boutin, chargée de projets, et Nancy Delisle représentante des questions familiales-aînés agiront à titre de personnes responsables de la démarche.

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage également à célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année.

### **18-10-18 REMBOURSEMENT DE TAXES JASMINO SIROP**

Attendu l'annexion du territoire de Jasmino Sirop par le Canton de Ham-Nord ;

Attendu qu'il y a un remboursement de taxes à faire dans ce dossier ;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser un montant de 87 \$ à Jasmino Sirop, de même que le 4<sup>e</sup> versement qui était dû en octobre et dont on avait le chèque en main.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de postes suivants :

- Sel, sable au surplus
- Entretien extérieur c.c. au poste téléphone
- Entretien éclairage au poste éclairage public

Madame Périard fait la lecture de la Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, devant se tenir le 17 octobre 2018.

Remerciement de Monty Sylvestre avocats, acceptation de leur offre de services pour 2019.

On ne commandera pas de calendrier de Gesterra cette année.

**19-10-18**

**CONFECTION DES COMPTES DE TAXES 2019**

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Arthabaska fasse la confection et l'impression des comptes de taxes pour 2019, au coût d'environ 1 000 \$.

Il y aura un rallye 4x4 Jeppy Victo, dimanche 7 octobre, 33<sup>e</sup> édition.

**Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.**

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la session au jeudi 11 octobre 2018, 19h30.

L'assemblée se termine à 20h45.

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle  
Seconder par Mme Lise Nolette

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et secrétaire trésorière





